Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 045-214501595-20260910-2026_D_32-DE

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
À l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 15/09/2026
Et
Publication ou notification du : 15/09/2026

L'an 2026, le 10 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. PERRIOT Benjamin, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

A été nommé secrétaire : Mme Marie-Françoise ROUSSEAU

N° 2026_D_32

CONVENTION STERILISATION CHATS ERRANTS

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code général des collectivités territoriales,
Vu Le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27 et R. 211-12,
Vu Le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir entre la commune de Grangermont et le cabinet vétérinaire VETOPUISEAUX ;

Considérant qu'il convient de maîtriser la prolifération des chats errants sans propriétaire ou sans détenteur sur le domaine public de la commune par le contrôle de leur reproduction ;
Considérant que la stérilisation et l'identification, suivies du relâcher des animaux sur les lieux de leur capture, constituent une méthode efficace et respectueuse du bien-être animal ;
Considérant que les tarifs proposés par le cabinet vétérinaire VETOPUISEAUX entrent dans le cadre des capacités budgétaires prévues par la commune pour la protection animale et la salubrité publique
Considérant la demande de convention avec l'association 30 Millions d'Amis, en attente d'un retour fin septembre

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec le cabinet VETOPUISEAUX, sis Route de Pithiviers, 45390 PUISEAUX.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération sous réserve de non-conventionnement avec 30 Millions d'Amis.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 10/09/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

MAIRIE DE GRANGERMONT 45390

Le Secrétaire de séance
Marie-Françoise ROUSSEAU